

REGLEMENT GENERAL

« La Mirabal »

Pour l'égalité et Contre les violences faites aux femmes

Parc du Tremblay à Champigny-sur-Marne

Dimanche 29 novembre 2026

L'inscription à

« LA MIRABAL »

pour l'égalité et Contre les violences faites aux femmes
implique la connaissance et le respect du règlement ci-dessous

Chaque personne inscrite devra se conformer à toutes les mesures de sécurité obligatoires en vigueur à la date de l'évènement.

Chacun·e devra également respecter le code de la route, les règles de circulation sur la voie publique, la propreté du site, des parcours et de ses alentours.

L'organisation peut réviser et mettre à jour le règlement à tout moment ; veuillez les consulter régulièrement.

Toutes les modifications qui sont apportées s'appliqueront immédiatement après avoir été notifiées, par n'importe quel moyen, y compris par la publication d'une version révisée des présentes sur le site de Tremplin 94 Solidarité Femmes.

Article 1 : RENSEIGNEMENTS

TREMPLIN 94 SOLIDARITÉ FEMMES

Standard. 01.49.77.52.12

Courriel. lamirabal@tremplin94.org

Site internet. <https://tremplin94-solidaritefemmes.org/>

Facebook. tremplinsolidaritefemmes

Instagram. @tremplin94solidaritefemmes

Article 2 : EPREUVES

Tremplin 94 Solidarité Femmes, association référente « Violences au sein du couple » dans le Val-de-Marne organise « LA MIRABAL, Pour l'égalité et Contre les violences faites aux femmes » :

Au Parc du Tremblay le DIMANCHE 29 NOVEMBRE 2026

161 boulevard de Stalingrad à Champigny-sur-Marne (94500)

Horaire	Épreuve en individuel	Parcours	Année naissance	Nombre de dossards disponibles
9h30	Course 10 km – Course "Patria" (femmes et hommes)	2 boucles de 5 km	à partir de 16 ans (2010)	550
9h45	Course 5 km – Course "Maria Teresa" (femmes et hommes)	1 boucle de 5 km	à partir de 14 ans (2012)	300
12h	Marche d'engagement "Minerva" (tout public)	3 km environ	Tout âge	Pas de dossard

Les lieux de départ s'effectuent à proximité de la salle polyvalente du **Parc du Tremblay à Champigny-sur-Marne, entrée par le 161 boulevard de Stalingrad** (parcours dans le Parc du Tremblay).

L'arrivée s'effectue au même endroit.

Les courses et la marche sont exclusivement réservées aux participant·es dûment inscrit·es.

Les accompagnateurs·trices sont formellement interdit·es sur la totalité des parcours.

PROGRAMME DE L'ÉVÈNEMENT DIMANCHE 23 NOVEMBRE 2025

8h - 14h Village d'information et de sensibilisation

A partir de 8h et jusqu'à 30 minutes avant le départ de chaque épreuve : inscription (dans la limite des dossards disponibles) et retrait des dossards

9h10 Echauffement en musique (15 min)

9h30 Départ de la course course « Patria » 10 km chronométrée + 16 ans, en individuel

9h30 Echauffement en musique (15 min)

9h50 Départ de la « Maria Teresa » 5 km chronométrée + 14 ans, en individuel

10h15 Présentation des initiatives et des engagements locaux

10h35 Remise des récompenses 5 km

10h50 Remise des récompenses 10 km

12h Départ de la Marche d'engagement « Minerva » (tout public, allure libre, environ 3 km)

13h15 Remise des trophées pour les équipes les plus nombreuses (3 prix) à la Marche d'engagement

14h00 Fin de la manifestation au public avec la chorale de Tremplin 94 Solidarité Femmes

136 rue de Paris
94220 CHARENTON-LE-PONT
06.27.77.53.51
lamirabal@tremplin94.org
N° SIRET 404 112 757 00038 - APE 8790B

**Article 3 :
INSCRIPTIONS ET ENGAGEMENTS – PARC DU TREMBLAY
DIMANCHE 29 NOVEMBRE 2026**

LES CONDITIONS D'INSCRIPTION

COURSE 5 KM : Il s'agit d'une course à pied chronométrée, ouverte à toute personne, femme ou homme, de plus de 14 ans (année 2012 et avant), licenciée ou non.

COURSE 10 KM : Il s'agit d'une course à pied chronométrée, ouverte à toute personne, femme ou homme, à partir de 16 ans (année 2010 et avant), licenciée ou non.

Course inscrite au Challenge « ORPI » des Courses Hors-stade du Val-de-Marne. Plus d'informations sur le site <http://www.athle94.org/>.

Au regard de l'article 231-2-1 du Code du Sport, toute participation à « La Mirabal » est soumise à la présentation obligatoire par les participant·es. à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un « *Pass'Event J'aime Courir* » délivrée par la Fédération Française d'Athlétisme, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une Fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- une attestation du Parcours de Prévention Santé (PPS) en cours de validité (3 mois).

Ces documents sont exigés pour validation définitive de l'inscription. Les inscriptions par Internet seront validées par l'organisateur dès la réception des documents demandés.

La validité de la licence ou de l'attestation du Parcours de Prévention Santé s'entend le jour de la manifestation.

ATTENTION

La responsabilité de l'organisateur étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence de l'attestation du Parcours de Prévention Santé par sa présentation directe ou la présentation d'une licence acceptée par la Fédération Française d'Athlétisme.

Lors de l'inscription, **chaque mineur·e doit également remettre une autorisation parentale signée :**

« Je soussigné·e en qualité de mère/père ou tuteur·trice mon enfant à participer au 5 km ou au 10 km lors de LA MIRABAL le 29 novembre 2026. Je déclare dégager de toutes responsabilités l'association Tremplin 94 Solidarité Femmes en cas d'incident de toute nature que ce soit ayant lieu au cours de cette manifestation. En cas d'accident, j'autorise le transfert à l'hôpital par un service d'urgence (Pompiers, SAMU, ...) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie, sur mon enfant ».

136 rue de Paris
94220 CHARENTON-LE-PONT
06.27.77.53.51
lamirabal@tremplin94.org
N° SIRET 404 112 757 00038 - APE 8790B

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Participation des athlètes en situation de handicap

Athlète Déficier Visuel :

- L'athlète non voyant ou mal voyant et son guide sont indissociables ;
- L'athlète ne peut bénéficier que d'un seul guide ;
- Le guide doit être identifié par une chasuble de couleur vive et repérable.

Athlète en fauteuil : Pour des raisons de dénivelés et de passages en dévers, les fauteuils ne sont pas autorisés.

La participation des Joëlettes est autorisée sous réserve que celles-ci soient positionnées, au départ, en arrière des concurrent·es, et que le nombre d'accompagnateurs·trices soit limité à 6. Ces accompagnateurs·trices seront dotés·es de dossards, mais non inclu·es au classement général où figurera seulement la Joëlette.

La Marche d'engagement

Il s'agit d'une marche d'environ 3 km, à allure libre, ouverte à toute personne. Elle est non chronométrée, sans classement. Les mineur·es doivent être accompagné·es ou avoir remis une autorisation parentale lors de leurs inscriptions pour pouvoir y participer.

LES MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont individuelles ou groupées (clubs, associations, entreprises). Pour les cinq épreuves, les inscriptions s'effectuent selon les conditions suivantes :

- **Inscriptions sur internet**

A partir du MERCREDI 15 JUILLET 2026 à 10h00, sur le site <https://tremplin94-solidaritefemmes.org/>, avec paiement en ligne à partir d'une plate-forme bancaire sécurisée.

Les frais de transaction sont de 2 €.

Les inscriptions sur internet seront closes le vendredi 27 novembre 2026 à 12h.

- **Inscriptions sur place**

**ATTENTION, si tous les dossards ont été vendus en ligne,
les inscriptions sur place seront fermées.**

Salle polyvalente du Parc du Tremblay à Champigny-sur-Marne (entrée 161 boulevard de Stalingrad) :

Le dimanche 29 novembre 2026 dès 8h00 (jusque 30 min avant le départ de chaque épreuve).

Possibilité de s'inscrire sur deux épreuves :

- 5 km et Marche d'engagement
- Ou 10 km et Marche d'engagement

136 rue de Paris
94220 CHARENTON-LE-PONT
06.27.77.53.51
lamirabal@tremplin94.org
N° SIRET 404 112 757 00038 - APE 8790B

TARIFS D'INSCRIPTION

5 km

- **11 €**/personne jusqu'au vendredi 27 novembre 2026
- **13 € sur place/personne le dimanche 29 novembre 2026 (dans la limite des dossards encore disponibles)**

10 km

- **13 €**/personne jusqu'au vendredi 27 novembre 2026
- **16 € sur place/ personne le dimanche 29 novembre 2026 (dans la limite des dossards encore disponibles)**

Marche d'engagement (individuel et équipe)

- **1 €**/personne minimum pour les plus de 16 ans.

INSCRIPTION UNIQUEMENT SUR PLACE le Dimanche 29 Novembre 2026 de 8h00 à 11h45.

Aucune inscription et modification ne seront prises par téléphone.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Il est expressément rappelé que tous et toutes les marcheurs-euses et les coureurs-euses participent à cette manifestation sous leur propre responsabilité ou celle de leurs parents ou tuteurs-trices.

Article 4 :

REMISE DES DOSSARDS POUR LE 5 KM ET LE 10 KM

Les dossards sont à retirer sur présentation d'une pièce d'identité :

- **BOUTIQUE I-RUN (à confirmer)**
située au 32 avenue du Général Leclerc à Maisons-Alfort
Du Samedi 21 novembre au vendredi 27 novembre 2026
(Ouverture du samedi au vendredi de 11h à 19h)
- **ou le samedi 28 novembre 2026 de 11h à 13h** à la salle polyvalente du **parc du Tremblay** ;
- **ou le dimanche 29 novembre 2026 de 8h à 9h** aux stands du 5 km et 10 km, à la salle polyvalente du parc du Tremblay.

Le bureau des litiges pourra effectuer des modifications jusqu'à *30 minutes avant le début de chaque épreuve.*

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou sur le ventre par quatre épingles (à la charge du coureur-euse). Il doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé, plié sous peine de disqualification. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur un sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

136 rue de Paris
94220 CHARENTON-LE-PONT
06.27.77.53.51
lamirabal@tremplin94.org
N° SIRET 404 112 757 00038 - APE 8790B

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. L'organisateur se dégage de toute responsabilité pour les coureurs·euses qui prendraient le départ sans dossard.

Article 5 : CHRONOMETRAGE

Pour le 5 km et 10 km, un système de chronométrage par puce électronique sera utilisé par une société de chronométrie agréé par la Fédération Française d'Athlétisme (ProTiming France). Chaque concurrent·e disposera d'une puce UHF collée au dos du dossard qui n'aura pas à être restituée à l'arrivée (puce jetable). Pour assurer le bon fonctionnement du système, le dossard ne devra pas être plié et la puce ne devra pas être décollée ou déplacée. PAS DE PUCE PAS DE TEMPS.

Les résultats des courses 5 km et 10 km seront disponibles sur le site internet de de Tremplin 94 Solidarité Femmes quelques jours après la manifestation. Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participant·es peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique dpo@athle.fr).

La Marche d'engagement (allure libre) n'est pas chronométrée et donne lieu à aucun classement.

Article 6 : RAVITAILLEMENT

Pour le 5 km :	à l'arrivée de l'épreuve
Pour le 10 km :	à l'arrivée de l'épreuve

Article 7 : CONSIGNES – VESTIAIRES - PARKING

Vestiaires

Possibilité de se changer sous des tentes en extérieur à proximité des consignes.

Consignes

Dépôt de sacs sous surveillance.

Stationnement

1 000 places de stationnement sur les parkings placés aux 5 entrées comprenant des places réservées pour les personnes handicapées. Entrée la plus proche de l'évènement : 161 boulevard de Stalingrad 94500 Champigny-sur-Marne.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vols ou d'accidents.

Article 8 : ENVIRONNEMENT

Une attention particulière à la propreté des sites et du parcours sera portée par l'ensemble des acteurs·trices, coureurs·euses et bénévoles.

136 rue de Paris
94220 CHARENTON-LE-PONT
06.27.77.53.51
lamirabal@tremplin94.org
N° SIRET 404 112 757 00038 - APE 8790B

Les emballages vides (gels, barres, boissons, ...) devront être déposés dans les poubelles mises à disposition sur les sites de départ, de ravitaillement et d'arrivée. Chaque coureur·euse veillera donc à conserver ses déchets jusqu'à l'arrivée.

Article 9 : SECURITE DU PARCOURS

Les marcheurs·euses et les coureurs·euses s'engagent à n'emprunter que le parcours balisé.

Des signaleurs·euses seront présent·es pour assurer la sécurité aux points sensibles.

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment les parcours.

Article 10 : RECOMPENSES

Pour les Courses du 5 km et 10 km, l'organisateur procédera à la remise des récompenses à **10h35** et **10h50**.

Pour le 5 km :

- les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes licencié.es
- les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes amateurs.trices non-licencié.es
- la 1ère et le 1er de chaque catégorie d'âge (Cadet, Junior, Espoir, Senior, Master 0, Master 1, Master 2, Master 3, Master 4, Master 5, Master 6, Master 7, Master 8).

Pour le 10 km :

- les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes licencié.es
- les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes amateurs.trices non-licencié.es
- la 1ère et le 1er de chaque catégorie d'âge (Cadet, Junior, Espoir, Senior, Master 0, Master 1, Master 2, Master 3, Master 4, Master 5, Master 6, Master 7, Master 8).

Un·e concurrent·e qui pourrait cumuler 2 podiums (exemple pour le classement scratch et premier M1) ne se verra attribuer qu'une récompense pour le titre le plus prestigieux. Seul·es les concurrent·es présent·es à la cérémonie des récompenses pourront prétendre à leurs lots.

Pour la Marche d'engagement, possibilité de s'inscrire par équipe.

Les équipes les plus nombreuses seront récompensées, à 13h15 sous le préau de la salle polyvalente du parc du Tremblay :

- Equipe la plus nombreuse pour des entreprises, institutions ou structures de plus de 5 000 agent.es, salarié.es
- Equipe la plus nombreuse pour des entreprises, institutions ou structures de moins de 5 000 agent.es, salarié.es
- Equipe la plus nombreuse composée de citoyennes et citoyens

Article 11 : SERVICE MEDICAL

Il est assuré par la Protection civile.

Article 12 : ASSURANCE

Responsabilité civile : conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous.les bénévoles « LA MIRABAL Pour l'égalité et Contre les violences faites aux femmes ».

Les licencié·es bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participant·es de s'assurer personnellement.

Chaque concurrent·e doit être en possession d'une assurance individuelle accident.

Chaque participant·e déclare dégager de toutes responsabilités l'association Tremplin 94 Solidarité Femmes en cas d'incident de toute nature que ce soit ayant lieu le dimanche 29 novembre 2026 au cours de l'évènement.

Article 13 : DROITS A L'IMAGE

Tout·e concurrent·e autorise expressément les organisateurs·trices de « La Mirabal » ainsi que leurs ayant droits, tels que partenaires et médias, à utiliser des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles la.le concurrent·e pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à « La Mirabal », sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 14 : ANNULATION COURSES ET MARCHE

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrent.es, l'organisation se réserve le droit de modifier les circuits, d'annuler les épreuves au dernier moment comme de l'arrêt au cours de son déroulement. A quelque titre que ce soit, il ne sera procédé à un quelconque remboursement de frais d'engagement.

Article 15 : ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'inscription d'un·e participant·e atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement de « La Mirabal 2026 » et qu'elle·il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.